

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE TERREBONNE**

**SÉANCE ORDINAIRE
16 JANVIER 2012**

Séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Terrebonne, tenue le 16 janvier 2012 à 19h30, en la salle du Conseil de l'édifice Louis-Lepage, au 754, rue Saint-Pierre, Ville de Terrebonne, sous la présidence du maire Jean-Marc Robitaille, et à laquelle étaient présents les conseillers suivants :

Nathalie Bellavance	Marc Campagna
Daniel L'Espérance	Clermont Lévesque
Marie-Claude Lamarche	Jean-Luc Labrecque
Réal Leclerc	Sylvain Tousignant
Denis Poitras	Michel Lefebvre
Paul Asselin	Jean-Guy Sénécal
Marie-Josée Beaupré	

tous formant quorum.

Étaient également présents Monsieur Denis Levesque, directeur général, Monsieur Luc Papillon, directeur général adjoint et Me Denis Bouffard, greffier.

Étaient absents Messieurs les conseillers Michel Morin, Frédéric Asselin et Stéphane Berthe.

Le greffier dépose à la table du Conseil les documents énumérés ci-après :

Dépôt du rapport d'embauche des employés temporaires conformément au règlement numéro 41.

Dépôt des procès-verbaux du Comité exécutif des séances tenues les 7 et 14 décembre 2011.

Dépôt du certificat confirmant que le règlement numéro **464-1** (modifiant le règlement numéro 464 décrétant la réalisation de travaux d'aménagement dans les parcs de l'Engouevent, de la Paruline-Jaune et dans la zone humide, la plantation d'arbres en bordure des rues du projet résidentiel et l'achat d'équipements de loisir et prévoyant un emprunt n'excédant pas 2 927 500 \$, et ce, afin d'ajouter trois lots au bassin de taxation) est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.

Dépôt du procès-verbal du greffier concernant une correction apportée à l'article 5 du règlement 516 décrétant l'installation d'une conduite d'aqueduc sur la 40^e Avenue, au nord de la côte de Terrebonne.

Dépôt de la formule de divulgation des intérêts pécuniaires de M. Frédéric Asselin.

Dépôt du « Rapport annuel du vérificateur général de la Ville de Terrebonne pour l'année 2010 » conformément à l'article 107.13 de la *Loi sur les cités et villes*.

RÉSOLUTION NO : 001-01-2012

PROPOSÉ PAR : Jean-Luc Labrecque

APPUYÉ PAR : Marc Campagna

QUE la séance soit ouverte.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 002-001-2012

PROPOSÉ PAR : Marie-Josée Beaupré

APPUYÉ PAR : Marie-Claude Lamarche

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté tel que présenté.

1. Ouverture de la séance (001-01-2012) ;
2. Adoption de l'ordre du jour (002-01-2012) ;
3. Adoption des procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaires tenues les 5 et 12 décembre 2011 (003-01-2012) ;

4. DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE

- 4.1 Demande au ministère de la sécurité publique – hydroglisseur (004-01-2012) ;
- 4.2 Autorisation – renouvellement de l'entente numéro 1678 relative au supplément au loyer, volet « locatif privé et régulier » pour 46 unités – Office municipal d'habitation de la Ville de Terrebonne et la Société d'habitation du Québec (005-01-2012) ;
- 4.3 Adoption du projet de règlement 480-3 modifiant le règlement numéro 480 portant sur les ententes relatives à l'exécution, au financement et aux garanties concernant les travaux municipaux, afin de prévoir la possibilité de conclure des ententes dans des cas de travaux qui ne font pas l'objet de projet immobilier (006-01-2012) ;
- 4.4 Avis de motion – projet de règlement numéro 480-3 (007-01-2012) ;
- 4.5 Avis de motion – règlement (#129-4) modifiant le règlement 129, tel que modifié par les règlements 129-1, 129-2 et 129-3, décrétant l'acquisition de parties de lots à des fins de travaux de construction d'échangeur sur l'autoroute 640 afin d'augmenter le montant de l'emprunt (008-01-2012) ;
- 4.6 Avis de motion – règlement (#148-1) modifiant le règlement 148 afin de retirer des objets du règlement et de décréter un emprunt pour les honoraires seulement (009-01-2012) ;

5. TRÉSORERIE

- 5.1 Certificat du trésorier - dépenses incompressibles pour l'année 2012 (010-01-2012) ;

6. GÉNIE ET PROJETS SPÉCIAUX – ENTRETIEN DU TERRITOIRE

- 6.1 Adoption de soumission – démolition de l'ancien théâtre du Vieux-Terrebonne et du bâtiment de la Banque Nationale (011-01-2012) ;
- 6.2 Adoption de soumission – collecte et transport des déchets, secteur Lachenaie, des matières recyclables, secteurs Lachenaie et La Plaine, et des sites de dépôts volontaires (012-01-2012) ;

7. URBANISME

- 7.1 Dérogations mineures (013-01-2012) ;
- 7.2 Plans d'implantation et d'intégration architecturale (014-01-2012) ;
- 7.3 Adoption du projet de règlement numéro 1001-164 modifiant le règlement de zonage 1001 afin d'abroger l'article 156 et le paragraphe 5^o de l'article 109 (dispositions relatives aux thermopompes, chauffe-eau et autres équipements similaires et d'interdire dans la zone 8863-91, localisée dans le boisé de la Pinière, certains accessoires (cordes à linge..) et entreposage extérieur (motorisé, tente-roulotte.) (015-01-2012) ;
- 7.4 Avis de motion – projet de règlement numéro 1001-164 (016-01-2012) ;
- 7.5 Adoption du projet de règlement numéro 1001-163 modifiant le règlement de zonage 1001 afin de créer la zone 0363-82 – autoriser la fonction commerciale de classe C (services professionnels et spécialisés) pour le 4483, chemin Saint-Charles (017-01-2012) ;
- 7.6 Avis de motion – projet de règlement numéro 1001-163 (018-01-2012) ;
- 7.7 Adoption du projet de règlement numéro 1004-1-007 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 1004-1 relativement à des exemptions et des remboursements de frais (019-01-2012) ;
- 7.8 Avis de motion – projet de règlement numéro 1004-1-007 (020-01-2012) ;
- 7.9 Adoption du projet de règlement numéro 1005-013 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1005 afin de soustraire aux PIIA certaines dispositions applicables aux bâtiments et équipements accessoires dans le Boisé de la Pinière et de préciser les règles applicables aux clôtures dans le Domaine du Parc (021-01-2012) ;
- 7.10 Avis de motion – projet de règlement numéro 1005-013 (022-01-2012) ;

8. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 8.1 Adoption du « Plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées de la Ville de Terrebonne pour l'année 2012 » (023-01-2012) ;
- 8.2 Autorisation - versement de subvention – organismes du milieu (024-01-2012) ;
- 8.3 Reconnaissance d'organismes selon la Politique de reconnaissance (025-01-2012) ;

9. RESSOURCES HUMAINES

- 9.1 Autorisation – imposition d'une suspension sans solde – dossier numéro BLE-171111-ML (026-01-2012) ;
- 9.2 Autorisation – imposition d'une suspension sans solde – dossier numéro SC-231111-MM (027-01-2012) ;
- 9.3 Adoption du nouvel organigramme de la Direction des ressources humaines et la création d'un poste de conseiller en ressources humaines (028-01-2012) ;
- 9.4 Adoption du nouvel organigramme de la Direction de l'administration et finances et la création d'un poste de secrétaire de direction (029-01-2012) ;

10. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 10.1 Autorisation – signature du bail – agrandissement du terrain de la fourrière municipale (030-01-2012) ;

11. AFFAIRES NOUVELLES

12. PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE

La prochaine séance ordinaire se tiendra à l'édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre, Ville de Terrebonne, le lundi 13 février 2012, à 19 h 30.

13. RÉPONSES AUX QUESTIONS DE LA DERNIÈRE SÉANCE

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

15. LEVÉE DE LA SÉANCE (031-01-2012).

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 003-01-2012

PROPOSÉ PAR : Sylvain Tousignant

APPUYÉ PAR : Daniel L'Espérance

QUE les procès-verbaux verbaux des séances ordinaire et extraordinaires tenues les 5 et 12 décembre 2011 soient adoptés.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 004-01-2012

PROPOSÉ PAR : Michel Lefebvre

APPUYÉ PAR : Jean-Guy Sénécal

QUE demande soit et est faite au ministère de la Sécurité publique d'envoyer l'hydroglisseur, en temps opportun, sur la rivière des Mille-Îles à Terrebonne, dans le secteur Lachenaie, afin d'éviter la formation d'embâcles.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 005-01-2012

PROPOSÉ PAR : Clermont Lévesque

APPUYÉ PAR : Marie-Claude Lamarche

Suivant la recommandation CE-2012-17-REC du Comité exécutif du 11 janvier 2012 le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise le renouvellement de l'entente numéro 1678 relative au supplément au loyer, volet « locatif privé et régulier » pour 46 unités de logement à intervenir entre la Ville, l'Office municipal d'habitation de la Ville de Terrebonne et la Société d'habitation du Québec, et ce, pour une période de cinq (5) ans, soit du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2016. Ladite entente comprend les annexes mentionnées à la résolution OMH2011-09-13-24 de l'Office municipal d'habitation de la Ville de Terrebonne.

QUE le Conseil municipal confirme sa participation financière de 10%, laquelle sera remboursée par la Communauté métropolitaine de Montréal.

QUE copie de la résolution du Conseil municipal soit transmise à la Communauté métropolitaine de Montréal.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 006-01-2012

PROPOSÉ PAR : Paul Asselin

APPUYÉ PAR : Nathalie Bellavance

QUE le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le projet de règlement numéro 480-3 modifiant le règlement 480 sur les ententes relatives à l'exécution, au financement et aux garanties concernant les travaux municipaux, afin de prévoir la possibilité de conclure des ententes dans des cas de travaux qui ne font pas l'objet de projet immobilier.

QUE l'assemblée publique de consultation relativement à ce projet de règlement se tienne à la salle des séances du Conseil lors de sa séance extraordinaire du 13 février 2012 à 19h30.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 007-01-2012

Le conseiller Paul Asselin donne avis de motion à l'effet de présenter pour adoption, à une séance subséquente, soit ordinaire ou extraordinaire, un règlement (# 480-3) modifiant le règlement numéro 480 sur les ententes relatives à l'exécution, au financement et aux garanties concernant les travaux municipaux afin de prévoir la possibilité de conclure des ententes dans des cas de travaux qui ne font pas l'objet de projet immobilier.

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du Conseil présents.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 008-01-2012

Le conseiller Denis Poitras donne avis de motion à l'effet de présenter pour adoption, à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, un règlement (# 129-4) modifiant le règlement numéro 129, tel que modifié par les règlements numéros 129-1, 129-2 et 129-3, décrétant l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation d'une partie des lots 60, 61, 62 et 63 du cadastre officiel de la Paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne à des fins de travaux de construction d'échangeur sur l'autoroute 640, et ce, afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 2 381 876\$.

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du Conseil présents.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 009-01-2012

Le conseiller Denis Poitras donne avis de motion à l'effet de présenter pour adoption, à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, un règlement (# 148-1) modifiant le règlement numéro 148 afin de retirer dudit règlement tous les objets relatifs aux travaux qui y étaient prévus, réduisant ainsi le montant de l'emprunt à 210 000 \$ au lieu de 4 073 000 \$ et de modifier la clause de taxation afin que le montant de l'emprunt dudit règlement soit imputé sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la ville.

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du Conseil présents.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 010-01-2012

Vu le certificat du trésorier à la fin de la présente résolution;

Il est proposé par : Marie-Josée Beaupré
appuyé par : Réal Leclerc

QUE le Conseil autorise, pour l'année 2012, l'engagement des dépenses incompressibles suivantes :

Rémunération	55 007,600\$
Contributions de l'employeur	13 446 600\$
Frais financiers	37 962 700\$
Quote-part R.A.I.M.	7 092,100\$
Achat d'eau Repentigny	729,600\$
Enlèvement et disposition des ordures, collecte sélective et collecte verte	7 585,700\$
Budget de recherche du Conseil	113,300\$
Déneigement chemins	7 088,200\$
Déneigement patinoires	337,900\$
Frais de déplacements et de repas	196,700\$
Frais de poste	169,500\$
Communications téléphoniques et radiophoniques	874,800\$
Avis publics journaux	184,600\$

Services juridiques	678,300\$
Frais de vérification	100,100\$
Honoraires rôle d'évaluation	796,000\$
Transport des dépôts	22,700\$
Analyse d'eau	35,000\$
S.A.A.Q.	102,100\$
Assurances	706,000\$
Incendie Bois-des-Filion	800,000\$
Immatriculation	155,100\$
Mutations	17,000\$
Contrôle population animale	219,000\$
Fourrière municipale	324,500\$
Conciergerie et gardiennage	39,500\$
Cotisations et abonnements	227,200\$
Entente C.S.D.M. (location de plateaux)	398,500\$
Location de glace	2 080,200\$
Loyers	414,000\$
Contrats de services T.I.	1 380,800\$
Essence, diesel, gaz naturel	1 147,000\$
Papeterie et fournitures	557,900\$
Achat de livres, journaux et périodiques	375,000\$
Électricité	2 458,000\$
C.L.D.	517,600\$
C.I.T.	5 650,800\$
A.M.T.	968,200\$
M.R.C.	1 190,700\$
S.O.D.I.L.	6,000\$
SOLECT	1 664,200\$
GPAT	654,000\$
Institut de police	137,000\$
Quote-part assainissement Terrebonne/Mascouche	1 880,100\$
Surpresseur honoraires de gestion	45,500\$
Assainissement honoraires de gestion	178,800\$
Complexe aquatique honoraires de gestion	1 328,000\$
Contribution C.M.M.	1 690,000\$
	<hr/>
	159 733,300\$

QUE le certificat de disponibilité de crédit numéro 2012-0004 émis par la trésorière, soit et est accepté et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 011-01-2012

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour la démolition de l'ancien théâtre du Vieux-Terrebonne et du bâtiment de la Banque Nationale (SOU-2011-114) ;

ATTENDU QU'un avis public d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 26 octobre 2011 ;

ATTENDU QUE cinq (5) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 15 novembre 2011, à savoir :

Entreprise Pavco inc.	267 723,75\$ t.t.c.
Multi Recyclages S.D. inc.	303 997,47\$ t.t.c.
Pro-Jet Démolition inc.	336 078,75\$ t.t.c. <i>non conforme</i>
Demvar	354 033,33\$ t.t.c.
Asbex ltée	390 341,23\$ t.t.c. <i>non conforme</i>

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Entreprise Pavco inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 29 novembre 2011 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 165 619,32\$ (t.t.c.) en date du 12 octobre 2011 ;

ATTENDU la recommandation CE-2012-32-REC du Comité exécutif du 11 janvier 2012 ;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Jean-Luc Labrecque
APPUYÉ PAR Marie-Josée Beaupré**

QUE le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la compagnie **ENTREPRISE PAVCO INC.**, datée du 4 novembre 2011, pour la démolition de l'ancien théâtre du Vieux-Terrebonne et du bâtiment de la Banque Nationale, pour un montant de 235 000\$ (taxes en sus) à être financé à même les surplus libres. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2012-0010 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 012-01-2012

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour la collecte et le transport des déchets, secteur Lachenaie, des matières recyclables, secteurs Lachenaie et La Plaine, et des sites de dépôts volontaires (SOU-2011-117) ;

ATTENDU QU'un avis public d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 21 décembre 2011 ;

ATTENDU QU'une seule soumission a été reçue et ouverte le 10 janvier 2012 à 11 h 04, à savoir :

	Option un (1) an	Option cinq (5) ans
--	-----------------------------	--------------------------------

Entreprise Sanitaire F.A. ltée	2 328 987,43\$ t.t.c.	9 063 641,00\$ t.t.c.
--------------------------------	-----------------------	-----------------------

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Entreprise Sanitaire F.A. ltée s'est avérée conforme selon le rapport daté du 11 janvier 2012 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat, pour une durée de cinq (5) ans, est de 8 504 423\$ (t.t.c.) en date du 9 septembre 2011 ;

ATTENDU la recommandation CE-2012-35-REC du Comité exécutif du 11 janvier 2012 ;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Sylvain Tousignant
APPUYÉ PAR Marc Campagna**

QUE le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la compagnie **ENTREPRISE SANITAIRE F.A. LTÉE**, datée du 3 janvier 2012, pour la collecte et le transport des déchets, secteur Lachenaie, des matières recyclables, secteurs Lachenaie et La Plaine, et des sites de dépôts volontaires, et ce, pour un contrat d'une durée de cinq (5) ans, pour un montant de 7 883 140,68\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2012-0011 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

QUE la soumission de la compagnie Entreprise Sanitaire F.A. Ltée soit acceptée conditionnellement à ce que la Ville puisse se prévaloir de l'article 3.1 du bordereau de soumission « C » (option – hiver « collecte réduite » en cours d'exécution du contrat de cinq (5) ans débutant le 21 janvier 2012 et se terminant le 20 janvier 2017.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 013-01-2012

ATTENDU les demandes déposées par les requérants dans le cadre du règlement relatif aux dérogations mineures;

ATTENDU les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme concernant ces demandes telles qu'elles sont plus amplement énoncées aux procès-verbaux du Comité consultatif d'urbanisme du 24 novembre et 8 décembre 2011;

ATTENDU QU'il y a lieu de donner suite à ces recommandations;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Paul Asselin
APPUYÉ PAR Réal Leclerc**

QUE le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne donne suite aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme présentées comme suit :

1. **D11-2844 1200, 1210, 1220, 1230, 1240, 1250, 1260, 1270 et 1280, boulevard Lucille-Teasdale
Lots 4 742 091, 4 742 092, 4 742 093,
4 742 094, 4 742 095, 4 742 096,
4 742 097, 4 742 098 et 4 742 099**

QUE le Conseil municipal autorise :

Pour l'implantation d'un bâtiment multifamilial projeté (phase 3) de 36 logements sur le lot 4 742 096 (1230, boulevard Lucille-Teasdale) :

- La réduction de la marge avant minimale à 9,24 mètres au lieu de 15 mètres.

Pour l'implantation d'un bâtiment multifamilial projeté (phase 4) de 72 logements sur le lot 4 742 092 (1220, boulevard Lucille-Teasdale) :

- La réduction de la marge arrière minimale à 10,64 mètres au lieu de 15 mètres.

Pour l'implantation d'un bâtiment multifamilial projeté (phase 5) de 36 logements sur le lot 4 742 097 (1240, boulevard Lucille-Teasdale) :

- La réduction de la marge avant minimale à 9,24 mètres au lieu de 15 mètres.

Pour l'implantation d'un bâtiment multifamilial projeté (phase 6) de 72 logements sur le lot 4 742 093 (1250, boulevard Lucille-Teasdale) :

- La réduction de la marge arrière minimale à 10,65 mètres au lieu de 15 mètres

Pour l'implantation d'un bâtiment multifamilial projeté (phase 7) de 52 logements sur le lot 4 742 098 (1270, boulevard Lucille-Teasdale) :

- La réduction de la marge avant minimale à 9,24 mètres au lieu de 15 mètres.

Pour l'implantation d'un bâtiment multifamilial projeté (phase 8) de 32 logements sur le lot 4 742 094 (1260, boulevard Lucille-Teasdale) :

- La réduction de la marge arrière minimale à 10,66 mètres au lieu de 15 mètres.

Pour l'implantation d'un bâtiment multifamilial projeté (phase 9) de 72 logements sur le lot 4 742 099 (1280, boulevard Lucille-Teasdale) :

- La réduction de la marge avant minimale à 9,53 mètres au lieu de 15 mètres ;
- La réduction de la marge arrière minimale à 8,31 mètres au lieu de 10 mètres.

Pour l'ensemble des phases 1 à 9 (lots 4 742 095, 4 742 091, 4 742 092, 4 742 096, 4 742 097, 4 742 093, 4 742 094, 4 742 098 et 4 742 099) :

- L'augmentation de la largeur des entrées charretières à 13 mètres au lieu de 10 mètres.

**2. D11-2650 395, 40^e avenue
Lot 2 921 985**

QUE le Conseil municipal autorise pour fins de subdivision la réduction de la profondeur minimale de deux (2) terrains résidentiels à 45,72 mètres au lieu de 60 mètres à la

condition que les terrains concernés soient branchés à l'aqueduc municipal.

**3. D11-2642 2741, rue Philippe-Chartrand
Lot 1 885 924**

QUE le Conseil municipal autorise la réduction de la distance minimale entre le garage et la ligne de lot latérale gauche de la propriété à 0,76 mètre au lieu de 1 mètre pour un garage détaché existant.

**4. D11-2294 700, rue Portneuf, suite 100
Lot 4 437 733**

QUE le Conseil municipal autorise pour l'implantation de trois (3) bâtiments multifamiliaux projetés de 12 logements chacun sur le lot 4 437 733 :

- La réduction pour le bâtiment # 1, de la marge avant minimale à 5,55 mètres au lieu de 7 mètres ;
- La réduction pour le bâtiment # 2, de la marge avant minimale à 3,90 mètres au lieu de 7 mètres ;
- La réduction de l'aire d'isolement en cour avant à 0,18 mètre au lieu de 3 mètres ;
- La réduction de la largeur minimale des cases de stationnement à 2,50 mètres au lieu de 2,75 mètres.

**5. D11-2494 501, 503, 505, rue Saint-Jean-Baptiste
Lot 4 388 818**

QUE le Conseil municipal autorise pour une habitation tri-familiale l'augmentation de la largeur d'une entrée charretière à 8,68 mètres au lieu de 7 mètres.

**6. D11-2622 5751, boulevard Laurier
Lot 1 892 319**

QUE le Conseil municipal autorise pour l'agrandissement d'un bâtiment commercial « SAQ » :

- La réduction de la marge avant secondaire à 3,7 mètres au lieu de 12,5 mètres ;
- La réduction de la marge arrière à 6 mètres au lieu de 10 mètres.

**7. D11-2397 1151, montée des Pionniers
Lot 4 505 731**

QUE le Conseil municipal autorise l'augmentation, pour un terrain ayant une superficie de plus de 10 000 mètres carrés, du nombre d'enseignes détachées du bâtiment à 4 au lieu de 2.

**8. D10-3331 1010, rue Fernand-Poitras
Lot 3 136 186**

QUE le Conseil municipal autorise pour le projet d'agrandissement du bâtiment industriel, le réaménagement du stationnement et l'installation d'un pont roulant :

La largeur minimale d'une aire d'isolement exigée autour du bâtiment à 0 mètre au lieu de 2 mètres ;

- La réduction de la largeur minimale de l'aire d'isolement exigée en marge latérale et en marge arrière à 0 mètre au lieu de 1 mètre ;
- L'augmentation à 59,2% au lieu de 15% du ratio maximal de la superficie extérieure affectée à l'entreposage de marchandise par rapport à la superficie de plancher du bâtiment principal, tout en excédant à 2 072 mètres carrés au lieu de 1 700 mètres maximum.

**9. D11-2974 1369, montée Masson
Lots 2 916 870 et 2 916 866**

QUE le Conseil municipal autorise pour le réaménagement d'un stationnement commercial Léveillé Toyota :

- La réduction de l'aire d'isolement adjacente au bâtiment, en cours latérales et arrière, à 0 mètre au lieu de 2 mètres.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 014-01-2012

ATTENDU les demandes présentées par les requérants dans le cadre du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme concernant ces demandes telles qu'elles sont plus amplement énoncées aux procès-verbaux du Comité consultatif d'urbanisme du 24 novembre et du 8 décembre 2011 ;

ATTENDU QU'il y a lieu de donner suite à ces recommandations;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Michel Lefebvre
APPUYÉ PAR Denis Poitras**

QUE le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne donne suite aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme du 24 novembre et 8 décembre 2011 et adopte à l'égard de chacune d'elles les recommandations de PIIA énumérées aux points 1 à 27 suivants :

1. **D11-3047** **Projet de construction d'une habitation unifamiliale**
3590, avenue des Roseaux / lot 4 139 226
Habitation K.B.

QUE le Conseil municipal accepte le projet de construction d'une habitation unifamiliale tel que représenté au document soumis par Évolution Architecture Inc. daté du 18 novembre 2011 et identifié "annexe A", le tout conditionnellement à la plantation à la base du mur de soutènement se trouvant à l'arrière d'une haie de cèdres d'une hauteur minimale d'un mètre de la plantation.

2. **D11-3012** **Projet de construction d'une habitation unifamiliale**
2246, rue de l'Empereur / lot 2 123 902
Les Constructions Martin Cousineau

QUE le Conseil municipal accepte le projet de construction d'une habitation unifamiliale tel que représenté au document soumis par Gestion Architecturale Poirier daté du 9 avril 2009 et identifié "annexe A".

3. **D11-3016** **Projet de construction d'une habitation unifamiliale**
2237, rue du Général / lot 4 683 682
Les Constructions Martin Cousineau

QUE le Conseil municipal accepte le projet de construction d'une habitation unifamiliale tel que représenté au document soumis par Gestion Architecture Poirier daté du 9 avril 2009 et identifié "annexe A".

4. **D11-3021** **Projet de construction d'une habitation unifamiliale**
1081, rue de l'Abricotier / lots 3 988 975,
3 989 008
Construction P.M. Inc.

QUE le Conseil municipal accepte le projet de construction d'une habitation unifamiliale tel que représenté au document soumis par Nantel Consultant daté du 10 novembre 2011 et identifié "annexe A".

5. **D11-2984** **Projet de construction d'une habitation unifamiliale**
2638, rue de l'Azalée / lot 4 247 554
Les Constructions Lacourse Inc.

QUE le Conseil municipal accepte le projet de construction d'une habitation unifamiliale tel que représenté au document soumis par Nantel Consultant daté du 6 mai 2011 et identifié "annexe A" et ce, conditionnellement à l'ajout d'un double débord de toit.

6. **D11-3085** **Projet de construction d'une habitation unifamiliale**
1592, rue Rodrigue / lot 4 243 029
R & R Plante Inc.

QUE le Conseil municipal accepte le projet de construction d'une habitation unifamiliale tel que représenté au document soumis par Les Créabitations N. Perron Inc. daté d'octobre 2011 et identifié "annexe A".

7. **D11-3081** **Projet de construction d'une habitation unifamiliale**
112, rue de Margaux / lot 4 436 373
Les Développements Domiciliaires Hébert Inc.

QUE le Conseil municipal accepte le projet de construction d'une habitation unifamiliale tel que représenté au document soumis par Plans Design daté de novembre 2011 et identifié "annexe A".

8. **D11-2953** **Projet de construction d'une habitation unifamiliale**
415, rue du Campagnol / lot 4 301 488
Construction Voyer Inc.

D'autoriser, dans le cadre du cahier de développement du projet résidentiel "Domaine du Parc":

Pour les cellules d'habitation numéros 3, 4, 9, 10, 12 et 13
Le modèle d'architecture suivant, tel que démontré à l'annexe " A " daté du 21 octobre 2011 :

- VO-14.1 (isolé - garage simple), conditionnellement à une bonification, approuvée par l'Aménagement du territoire, du traitement architectural de l'élévation avant secondaire tel que prévu au plan des lots particuliers et à l'enlèvement de la maçonnerie de pierres en façade dans le coin supérieur gauche;

De procéder à la mise à jour du cahier de développement du projet " Domaine du Parc " et à la diffusion de celui-ci à tous les constructeurs concernés par ce projet.

9. **D11-3029** **Projet de construction d'une habitation unifamiliale**
183, rue du Canard-Noir / lot 4 301 619
Construction Voyer Inc.

QUE le Conseil accepte, dans le cadre du cahier de développement du projet résidentiel "Domaine du Parc" :
Pour les cellules d'habitation numéros 3, 4, 9, 10, 12 et 13

Le modèle d'architecture suivant, tel que démontré à l'annexe " A " daté de novembre 2011 :

- VO-14.2 (isolé - garage simple), conditionnellement à une bonification, approuvée par l'Aménagement du territoire, du traitement architectural de l'élévation avant secondaire tel que prévu au plan des lots particuliers et à l'enlèvement de la maçonnerie de pierres en façade dans le coin supérieur gauche;

De procéder à la mise à jour du cahier de développement du projet " Domaine du Parc " et à la diffusion de celui-ci à tous les constructeurs concernés par ce projet.

**10. D11-2917 Projet de construction d'une habitation unifamiliale
285, rue du Grand-Héron / lot 4 459 748
Groupe Platinum Construction 2001 Inc.**

QUE le Conseil municipal accepte, dans le cadre du cahier de développement du projet résidentiel "Domaine du Parc" :

Pour les cellules d'habitation numéros 3, 4, 9, 10, 12 et 13

Les modèles d'architectures suivants, tel que démontrés aux annexes " A " datées respectivement du 29 septembre 2011 et du 12 octobre 2011 :

- PL-1.1 (isolé - garage double), conditionnellement à une bonification, approuvée par l'Aménagement du territoire, du traitement architectural de l'élévation avant secondaire tel que prévu au plan des lots particuliers et à l'enlèvement de la maçonnerie de pierres en façade dans le coin supérieur gauche;
- PL-1.2 (isolé - garage double), conditionnellement à une bonification, approuvée par l'Aménagement du territoire, du traitement architectural de l'élévation avant secondaire tel que prévu au plan des lots particuliers et à l'enlèvement de la maçonnerie de pierres en façade dans le coin supérieur gauche;

De procéder à la mise à jour du cahier de développement du projet " Domaine du Parc " et à la diffusion de celui-ci à tous les constructeurs concernés par ce projet.

**11. D11-2893 Projet de construction d'une habitation unifamiliale
296, rue du Grand-Héron / lot 4 618 705
Groupe Platinum Construction 2011 Inc.**

QUE le Conseil accepte dans le cadre du cahier de développement du projet résidentiel "Domaine du Parc":

Pour les cellules d'habitation numéros 3, 4, 9, 10, 12 et 13

Le modèle d'architecture suivant, tel que démontré à l'annexe " A " en date du 26 octobre 2011 :

- PL-19 (isolé - garage simple), conditionnellement à une bonification, approuvée par l'Aménagement du territoire, du traitement architectural de l'élévation avant secondaire tel que prévu au plan des lots particuliers;

De procéder à la mise à jour du cahier de développement du projet " Domaine du Parc " et à la diffusion de celui-ci à tous les constructeurs concernés par ce projet.

**12. D11-2658 Projet de validation préliminaire du concept d'organisation spatiale et architecturale de la phase VIII « Habitations multifamiliales » rue du Saule-Noir / lot 3 136 186
Luc Denis**

La recommandation du CCU validée au point 28 de la résolution municipale # 277-06-2011 est annulée et remplacée par cette nouvelle recommandation :

QUE le Conseil municipal accepte le plan concept préliminaire d'implantation réalisé par Luc Denis, Architecte, en date du 1er décembre 2011 montrant un ensemble de 7 bâtiments multifamiliaux, composés de 24 unités habitations par bâtiment, regroupant 168 unités de logements, tel que démontré à l'annexe " A ";

QUE le Conseil municipal accepte le plan concept préliminaire d'architecture réalisé par Luc Denis, Architecte, en date du 1er décembre 2011 montrant des bâtiments multifamiliaux de 24 unités chacun, tel que démontré à l'annexe " B ";

Le tout conditionnellement à la validation au CCU du plan des aménagements paysagers et des espaces minéralisés (asphalte et/ou pavé imbriqué).

**13. D11-3033 Projet d'agrandissement résidentiel
4610, rue Bastien / lot 2 920 174
Julien Gamache**

QUE le Conseil municipal accepte le projet de construction d'une habitation unifamiliale tel que représenté au document soumis par Julien Gamache daté du 21 novembre 2011 et identifié "annexe A".

**14. D11-3068 Projet de construction d'un garage détaché
5021, rue Béland / lot 3 505 994
Nancy Bélanger**

QUE le Conseil municipal accepte le projet de construction d'un garage détaché tel que représenté au document soumis par Mario Paquette de Dessins Drummond daté du 14 juin 2010 et identifié "annexe A".

15. **D11-3032** **Projet d'agrandissement et de rénovation résidentiel**
2555, montée Gagnon / lot 2 919 009
Michel Plamondon

QUE le Conseil municipal accepte le projet d'agrandissement et de rénovation résidentiel tel que représenté au document soumis par le demandeur daté du 29 novembre 2011 et identifié "annexe A" et ce, à la condition que la maçonnerie projetée en façade du bâtiment soit abaissée en concordance avec le niveau du rez-de-chaussée.

16. **D11-2672** **Projet d'agrandissement résidentiel**
1763, rue Maurice-Ouimet / lot 2 914 000
Maurice Bertrand

QUE le Conseil municipal accepte le projet d'agrandissement résidentiel tel que représenté au document soumis par le demandeur daté du 29 novembre 2011 et identifié "annexe A".

17. **D11-2941** **Projet de construction d'une habitation unifamiliale**
2481, rue de Nevers / lot 4 851 142
Alexandre Brisson

QUE le Conseil municipal accepte le projet de construction d'une habitation unifamiliale tel que représenté au document soumis par Dessins Drummond Inc. daté du 9 août 2011 et identifié "annexe A".

18. **D11-3049** **Projet de construction d'une habitation unifamiliale**
2830, rue Rolland / lot 2 124 757
Steeve Cousineau Gauvin

QUE le Conseil municipal accepte le projet de construction d'une habitation unifamiliale tel que représenté au document soumis par Steve Cousineau Gauvin daté du 24 novembre 2011 et identifié "annexe A".

19. **D10-3330** **Projet d'agrandissement d'un bâtiment industriel, de réaménagement d'un stationnement et d'installation de ponts roulants, « Lainco »**
1010, rue Fernand-Poitras / lot 3 136 186
Lainco Inc.

QUE le Conseil municipal accepte le projet d'agrandissement d'un bâtiment industriel, de réaménagement d'un stationnement et d'installation de ponts roulants tels que représentés aux plans d'implantation et de réaménagement du stationnement, d'élévations et d'aménagements paysagers soumis par Architecte Duquette datés du 8 juin 2011 et révisés en date du 14 juin 2011 et tels que représentés aux annexes A, B et C.

20. **D11-2696** **Projet de construction de deux habitations multifamiliales**
275 et 277, rue Bourdages / lot 3 316 108
5 et 7, rue Carmel / lot 3 316 107
9152-9271 Québec inc.

QUE le Conseil municipal **refuse** le projet de construction de deux habitations multifamiliales tel que représenté au plan soumis par Nantel Consultant daté du 1er septembre 2011 et identifié annexe A;

QUE le Conseil municipal **refuse** la proposition de stationnement du site telle que représentée au plan soumis par le demandeur daté du 1^{er} décembre 2011 et identifié annexe " B ";

QUE le Conseil municipal **refuse** le plan d'aménagement tel que représenté au plan soumis par Le groupe Séguin Lacasse Inc. daté du 2 avril 2010 et identifié annexe C.

Considérant que la proposition de création de 1,34 case par logement pour l'ensemble du site est préjudiciable dans l'occupation de ces immeubles. Pour atteindre un ratio de 1,5 case, un ajout de 9 cases est requis.

21. **D11-2943** **Projet de construction d'une habitation unifamiliale**
3250, chemin Comtois / lot 4 680 404
Les Constructions Garceau

QUE le Conseil municipal accepte le projet de construction d'une habitation unifamiliale tel que représenté au document soumis par " Éric Turcotte, technologue " et bonifié par la Direction de l'aménagement du territoire, daté du 30 novembre 2011, représenté à l'annexe " A ".

22. **D11-1092** **Projet de subdivision et de construction d'une habitation unifamiliale (retour dossier)**
2390, avenue du Lac / lot 2 124 760
Sylvain Paquette

QUE le Conseil municipal accepte le projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée, tel que représenté au document produit par "Architecte Gosselin" en date du 25 mai 2011 et identifié annexe " A ".

QUE le Conseil municipal accepte le projet de lotissement illustrant deux lots de 1500,4 mètres carrés tel que représenté au plan soumis par Richard Mc Clish, arpenteur géomètre, daté du 8 avril 2010 et identifié annexe " B ".

Le terrain portant le # de lot 4 139 261 n'est pas constructible à lui seul et devra être annexé aux lots adjacents.

23. **D11-2973** **Projet d'aménagement du stationnement**
1369, montée Masson / lots 2 916 870,
2 916 866
Gestion Pierre Léveillé Inc.

En complément de la résolution municipale # 496-10-2011, que le Conseil municipal accepte le projet de réaménagement d'un stationnement commercial ; tel que représenté au document soumis par le demandeur, daté du 27 octobre 2011, identifié annexe " A «.

24. **D11-2885** **Projet d'affichage, « Réparations Cellulaires Rapides Terrebonne Inc. »**
1280, boulevard Moody / lot 2 438 630
Rcr Réparations Cellulaires Rapides
Terrebonne

QUE le Conseil municipal accepte le projet d'affichage pour le commerce, «Réparations Cellulaires Rapides Terrebonne» tel que représenté au plan soumis par Création Dezipn Plus daté du 3 novembre 2011 et identifié annexe " A ";

La présence de l'enseigne numérique existante et identifiée annexe " B ".

25. **D11-2733** **Projet de construction d'une habitation multifamiliale de 72 logements (Phase 4)**
1220, boulevard Lucille-Teasdale / Lot
4 742 092
Habitation Trigone

QUE le Conseil municipal accepte, pour la construction de la première habitation multifamiliale, correspondant à la Phase 4 du projet d'ensemble :

- Le plan projet d'implantation réalisé par Vital Roy, arpenteur géomètre, en date du 25 octobre 2011 et tel que démontré à l'annexe A ;
- Le plan d'architecture réalisé par Béïque, Legault, Thuot, architectes, en date du 6 juillet 2010, montrant les élévations d'une habitation multifamiliale de 72 logements et tel que démontré à l'annexe B ;
- Le plan projet d'aménagement paysager réalisé par Habitations Trigone en date du 19 mai 2011, tel que démontré à l'annexe C et conditionnellement à la mise à jour de ce plan en ce qui a trait aux plantations.

26. **D11-2734** **Projet de construction d'une habitation multifamiliale de 36 logements (Phase 3)**
1230, boulevard Lucille-Teasdale / Lot
4 742 096
Habitation Trigone

QUE le Conseil municipal accepte, pour la construction de la première habitation multifamiliale, correspondant à la Phase 3 du projet d'ensemble :

- Le plan projet d'implantation réalisé par Vital Roy, arpenteur géomètre, en date du 25 octobre 2011 et tel que démontré à l'annexe A ;
- Le plan d'architecture réalisé par Béique, Legault, Thuot, architectes, en date du 6 juillet 2010, montrant les élévations d'une habitation multifamiliale de 36 logements et tel que démontré à l'annexe B ;
- Le plan projet d'aménagement paysager réalisé par Habitations Trigone en date du 19 mai 2011, tel que démontré à l'annexe C et conditionnellement à la mise à jour de ce plan en ce qui a trait aux plantations.

**27. D11-2445 Projet d'affichage et d'agrandissement d'un bâtiment commercial, « SAQ »
5751, boulevard Laurier / Lot 1 892 319
Corporation financière Jean-Marc Dupuis**

QUE le Conseil municipal accepte pour le projet d'agrandissement commercial, le plan projet d'implantation, # minute 3 647, tel que présenté au document soumis par Groupe Meunier, arpenteurs-géomètres, daté du 4 octobre 2011 et identifié annexe A ;

QUE le Conseil municipal accepte pour le projet d'affichage et d'agrandissement commercial, les plans d'architecture et le concept d'affichage mural # 11-076, tels que représentés aux documents soumis par Mireille Asselin, architecte, daté du 8 août 2011 et identifié annexe B ;

QUE le Conseil municipal accepte pour le projet d'agrandissement commercial, le plan d'aménagement paysager, tel que représenté aux documents soumis par Mireille Asselin, architecte, daté du 8 août 2011 et identifié annexe C et ce, conditionnellement au dépôt et à la validation du détail des plantations.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 015-01-2012

PROPOSÉ PAR : Paul Asselin

APPUYÉ PAR : Marc Campagna

QUE le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le premier projet de règlement numéro 1001-164 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 abrogeant l'article 156 et le paragraphe 5^o de l'article 109, et ce, afin de supprimer les normes de localisation applicables aux thermopompes, chauffe-eau, filtres de piscines, appareils de climatisation et autres équipements similaires autorisés à titre d'équipement accessoire pour l'ensemble des groupes d'usages et interdire dans la zone 8863-91 les accessoires suivants : les cordes à linge et autres aménagements extérieurs pour le séchage du linge à l'extérieur du bâtiment, l'entreposage de véhicules récréatifs de tous les genres (ex. : motorisé, tente-roulotte, motoneige, bateau, VTT, etc.) sur un terrain pour une durée de plus de trois (3) jours, ainsi que les abris

d'hiver. De plus, seules les piscines creusées sont autorisées et les services d'utilité publique doivent être enfouis.

QUE l'assemblée publique de consultation relativement à ce projet de règlement se tienne à la salle des séances du Conseil lors de sa séance extraordinaire du 13 février 2012 à 19h30.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 016-01-2012

Le conseiller Paul Asselin donne avis de motion à l'effet de présenter à une séance subséquente, soit ordinaire ou extraordinaire, un règlement modifiant le règlement de zonage 1001 abrogeant l'article 156 et le paragraphe 5^o de l'article 109, et ce, afin de supprimer les normes de localisation applicables aux thermopompes, chauffe-eau, filtres de piscines, appareils de climatisation et autres équipements similaires autorisés à titre d'équipement accessoire pour l'ensemble des groupes d'usages et interdire dans la zone 8863-91 les accessoires suivants : les cordes à linge et autres aménagements extérieurs pour le séchage du linge à l'extérieur du bâtiment, l'entreposage de véhicules récréatifs de tous les genres (ex. : motorisé, tente-roulotte, motoneige, bateau, VTT, etc.) sur un terrain pour une durée de plus de trois (3) jours, ainsi que les abris d'hiver. De plus, seules les piscines creusées sont autorisées et les services d'utilité publique doivent être enfouis.

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du Conseil présents.

RÉSOLUTION NO : 017-01-2012

PROPOSÉ PAR : Jean-Guy Sénécal

APPUYÉ PAR : Michel Lefebvre

QUE le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le premier projet de règlement numéro 1001-163 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de créer la zone 0363-82, en y incluant le lot 1 947 078 (4483, chemin Saint-Charles / des Pionniers) de manière à y autoriser la fonction commerciale de classe C (services professionnels et spécialisés) et les usages institutionnels.

QUE l'assemblée publique de consultation relativement à ce projet de règlement se tienne à la salle des séances du Conseil lors de sa séance extraordinaire du 13 février 2012 à 19h30.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 018-01-2012

Le conseiller Jean-Guy Sénécal donne avis de motion à l'effet de présenter à une séance subséquente, soit ordinaire ou extraordinaire, un règlement modifiant le règlement de zonage 1001 afin de créer la zone 0363-82, en y incluant le lot 1 947 078 (4483, chemin Saint-Charles / des Pionniers) de manière à y

autoriser la fonction commerciale de classe C (services professionnels et spécialisés) et les usages institutionnels.

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du Conseil présents.

RÉSOLUTION NO : 019-01-2012

PROPOSÉ PAR : Daniel L'Espérance

APPUYÉ PAR : Nathalie Bellavance

QUE le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le projet de règlement numéro 1004-1-007 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 1004-1 relativement à des exemptions et remboursement de frais.

QUE l'assemblée publique de consultation relativement à ce projet de règlement se tienne à la salle des séances du Conseil lors de sa séance extraordinaire du 13 février 2012 à 19h30.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 020-01-2012

Le conseiller Daniel L'Espérance donne avis de motion à l'effet de présenter un règlement, à une séance subséquente, soit ordinaire ou extraordinaire, modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 1004-1 relativement à des exemptions et remboursement de frais.

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du Conseil présents.

RÉSOLUTION NO : 021-01-2012

PROPOSÉ PAR : Paul Asselin

APPUYÉ PAR : Marc Campagna

QUE le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le projet de règlement numéro 1005-013 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1005 afin de soustraire aux PIIA certaines dispositions applicables aux bâtiments et équipements accessoires dans le Boisé de la Pinière et de préciser les règles applicables aux clôtures dans le Domaine du Parc.

QUE l'assemblée publique de consultation relativement à ce projet de règlement se tienne à la salle des séances du Conseil lors de sa séance extraordinaire du 13 février 2012 à 19h30.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 022-01-2012

Le conseiller Paul Asselin donne avis de motion, à une séance subséquente, soit ordinaire ou extraordinaire, à l'effet de présenter un règlement, modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1005 afin de soustraire aux PIIA certaines dispositions applicables aux bâtiments et équipements accessoires dans le Boisé de la Pinière et de préciser les règles applicables aux clôtures dans le Domaine du Parc.

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du Conseil présents.

RÉSOLUTION NO : 023-01-2012

ATTENDU le dépôt du Plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées de la Ville de Terrebonne pour l'année 2012 ;

ATTENDU QUE le rapport prévoit des outils pour l'accessibilité et l'adaptation des services aux personnes handicapées ;

ATTENDU la recommandation numéro CE-2011-1273-REC du Comité exécutif en date du 14 décembre 2011 ;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Marie-Claude Lamarche
APPUYÉ PAR Denis Poitras**

QUE le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le Plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées de la Ville de Terrebonne pour l'année 2012, lequel est joint à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 024-01-2012

PROPOSÉ PAR Marc Campagna

APPUYÉ PAR Marie-Claude Lamarche

QUE le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne accorde une subvention aux organismes suivants, le tout suivant les recommandations CE-2011-1306-REC et CE-2012-38-REC du Comité exécutif en date du 14 décembre 2011 et du 11 janvier 2012 :

Organismes	\$
Centre d'action bénévole des Moulins Gouvernance territoriale des pratiques de concertation dans la MRC Les Moulins	1 750
Association de parents d'enfant trisomique-21 de Lanaudière Ateliers de cuisine	300
Comité d'aide aux Lachenois Ventilation	598
Orchestre symphonique de Terrebonne Entretien et achat d'instruments de musique	1 500
Club de patinage de vitesse de Lanaudière Achat d'équipements informatiques et de patins pour location	700
Comité d'aide aux Lachenois Achat de congélateurs	678
Club de patinage de vitesse de Lanaudière Compétition no 3, niveau développement du secteur C	298
Octrois directs	
Maison des Jeunes Terrebonne soutien aux opérations	132 500 Mensuel / 12 versements
Lachenaie Action Jeunesse soutien aux opérations	44 000 Mensuel / 12 versements
Chevaliers de Colomb de Lachenaie Journée familiale de pêche	1 600 1 versement
Comités de quartier George-VI fête de quartier (5 000\$) et soutien aux opérations (1 300\$)	6 300 1 versement
SODECT fête Nationale (2 ^e versement sur réception des pièces justificatives)	110 000 2 versements
AMINATE Soutien aux opérations	10 800 1 versement
Gala du Griffon d'or soutien aux opérations	20 000 1 versement
Les Cobras de Terrebonne – Junior AAA Achat de billets	15 000 1 versement
Dépenses locatives	
Comité d'aide aux Lachenois local sur Grande Allée	34 385 Mensuel / 12 versements
Pavillon de l'Harmonie loyer Popote roulante La Plaine	12 875 1 versement
Chevaliers de Colomb de Terrebonne subvention prêt du local	13 500 1 versement

QUE les certificats de disponibilité de crédits no 2011-0344 et 2012-0009 émis par l'assistante-trésorière soient et sont joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 025-01-2012

ATTENDU l'adoption par le Conseil municipal le 22 mars 2010 de la Politique de reconnaissance aux organismes;

ATTENDU QUE les organismes suivants ont manifesté le désir d'être reconnus par la municipalité et ont répondu avec satisfaction aux exigences demandées en complétant le formulaire et en fournissant les documents demandés;

**En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR Jean-Guy Sénécal
APPUYÉ PAR Clermont Lévesque**

QUE le Conseil municipal reconnaît pour un (1) an, soit du 12 décembre 2011 au 11 décembre 2012, les organismes suivants à titre de partenaire de l'action communautaire sur le territoire de la municipalité :

ASSOCIATION DE BASEBALL MINEUR DE LA PLAINE	GROUPE B
ASSOCIATION DE BASKETBALL DU COIN DYNAMIQUE (A.B.C.D DES MOULINS)	GROUPE B
ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR LA PLAINE	GROUPE B
CLUB DE GYMNASTIQUE VIAGYM	GROUPE B
CLUB DE NATATION TORPILLE	GROUPE B
CLUB DE PLONGEON CAMO MONTRÉAL	GROUPE B
CORPS DE CADETS 2729 TERREBONNE	GROUPE B
LES AMIS DE LA PÉTANQUE DE TERREBONNE	GROUPE B
CLUB DE SOCCER DE TERREBONNE	GROUPE B
ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE TERREBONNE	GROUPE B
CPE LA CIGOGNE	GROUPE F
CPE LA PIROULINE	GROUPE F
CPE GAMIN-GAMINE	GROUPE F
ÉCLIPSE-LE GROUPE VOCAL	GROUPE G
TRIATHLON RIVE NORD	GROUPE G

En vertu de cette reconnaissance, les organismes pourront bénéficier des services prévus dans les Politiques de soutien à la vie associative.

QU'un certificat de reconnaissance soit émis conformément à la Politique de reconnaissance aux organismes.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 026-01-2012

ATTENDU la recommandation du directeur des ressources humaines et du directeur-adjoint de l'entretien du territoire relativement à l'imposition de trois (3) journées ouvrables de suspension sans solde dans le dossier numéro BLE-171111-ML, et ce, à titre de mesure disciplinaire;

ATTENDU la recommandation CE-2011-1287-REC du Comité exécutif du 14 décembre 2011;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Réal Leclerc
APPUYÉ PAR Daniel L'Espérance**

QUE le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise l'imposition de trois (3) journées ouvrables de suspension sans solde comme mesure disciplinaire dans le dossier numéro BLE-171111-ML, et ce, à une date à être déterminée par la Direction de l'entretien du territoire.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 027-01-2012

ATTENDU la recommandation du directeur des ressources humaines et du directeur du loisir et vie communautaire relativement à l'imposition d'une (1) journée ouvrable de suspension sans solde dans le dossier numéro SC-231111-MM, et ce, à titre de mesure disciplinaire;

ATTENDU la recommandation CE-2011-1286-REC du Comité exécutif du 14 décembre 2011;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Réal Leclerc
APPUYÉ PAR Marie-Josée Beaupré**

QUE le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise l'imposition d'une (1) journée ouvrable de suspension sans solde comme mesure disciplinaire dans le dossier numéro SC-231111-MM, et ce, à une date à être déterminée par la Direction du loisir et vie communautaire.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 028-01-2012

PROPOSÉ PAR : Marie-Josée Beaupré

APPUYÉ PAR : Sylvain Tousignant

QUE le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le nouvel organigramme de la Direction des ressources humaines, dont copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante, ainsi que la création d'un poste de conseiller en ressources humaines à la Direction des ressources humaines, le tout suivant la recommandation CE-2012-27-REC du Comité exécutif du 11 janvier 2012.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 029-01-2012

PROPOSÉ PAR : Marie-Josée Beaupré

APPUYÉ PAR : Sylvain Tousignant

Suivant la recommandation CE-2012-28-REC du Comité exécutif du 11 janvier 2012 le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le nouvel organigramme de la Direction de l'administration et finances, dont copie est jointe à la présente pour en faire partie

intégrante, ainsi que la création d'un poste de secrétaire de direction à la Direction de l'administration et finances.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 030-01-2012

PROPOSÉ PAR : Réal Leclerc

APPUYÉ PAR : Marc Campagna

Suivant la recommandation CE-2011-1294-REC, le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, le bail avec la compagnie Ciccor inc. pour la location d'un terrain vacant adjacent à la fourrière municipale actuelle, d'une superficie de 23 075 p.c., aux mêmes conditions que celui de la fourrière située à l'arrière du bâtiment du 3155, boulevard des Entreprises, et ce, aux fins d'agrandir la fourrière municipale pour la période du 1^{er} janvier 2012 au 30 avril 2016, au coût de 1,25\$/p.c., totalisant un coût annuel de 28 843.75\$ (taxes en sus) payable en douze (12) versements égaux de 2 403.65\$

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 031-01-2012

PROPOSÉ PAR : Daniel L'Espérance

APPUYÉ PAR : Nathalie Bellavance

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉ

Maire

Greffier
